



Sous-comité de la technologie de l'information

ORDRE DU JOUR 17

**le lundi 17 septembre 2012
9 h 30**

salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

**Melody Duffenais, Coordonnatrice de comité
613-580-2424 x20113
Melody.Duffenais@ottawa.ca**

Membres du comité :

Président : T. Tierney

Vice-président: S. Blais

Conseillers S. Moffatt, M. Taylor, M. Wilkinson

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 16 - le 18 juin 2012](#)

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- [SCTI 04-12](#) - Accès aux applications sur le site Web de la Ville

**BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL
SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET DU CONTENTIEUX**

1. RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET
MOTIONS DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 5 SEPTEMBRE 2012
[ACS2012-CMR-CCB-0069](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

**Que le sous-comité de la technologie de l'information prenne
connaissance du présent rapport.**

**OPÉRATIONS MUNICIPALES
SERVICE D'OTTAWA**

2. MISE À JOUR DE SERVICEOTTAWA
[ACS2012-COS-SOD-0002](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

**Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne
connaissance de ce rapport pour information.**

POINTS EN HUIT CLOS*

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

le 15 octobre 2012

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.